

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2026

202607D1051

Date de convocation :

29.06.2026

Date d'affichage :

10.07.2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 19
Présents : 17
Absent :
Absents excusés : 2
Votants : 17
Procuration : 1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217202431-20260703-202607D1051-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2026

L'an deux mille vingt-six, le trois juillet à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Xavier GAYAT, Maire.

Etaient présents : M. Xavier GAYAT, M^{mes} Sylvie LENÈGRE, Monique HANSEN, M. Loïc THÉRIAU, M^{me} Sylvie BRIDE, M. Laurent JAMIN, M^{mes} Mélanie LETESSIER, Amélie RONDEAU, Carole LEGROS, M. Guillaume GASNIER, M^{me} Sylvie MASSON, MM. Quentin FOUSSARD, Yann HOUDYER, Bertrand GRASSIN, Gilles LESÈVE, M. Nicolas HATTON (arrivée à 19h05), M^{me} Maryvonne RENAUDIN (arrivée à 19h15).

Absents :

Absents excusés : M. Clément DEGRÈVE-NAILLON, M^{me} Mégane LANDAIS qui donne procuration à M^{me} Amélie RONDEAU.

M. Loïc THÉRIAU a été élu secrétaire de séance.

Assistait également à la réunion, M^{me} Jessica TOUCHARD, Agent administratif 2^{ème} classe principal.

OBJET : FIXATION DU TAUX DE LA TVLH (TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION) :

Monsieur le Maire :

VU l'article 1406 bis du code général des impôts,

EXPOSE : les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal de majorer de 50% la part communale de la cotisation de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale.

PRÉCISE : qu'en date du 21 juin 2017, le conseil Municipal avait pris délibération concernant l'assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation avec une majoration de 20% (cf. délibération n° 201706D540).

RAPPELLE : qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

PROPOSE : d'augmenter à la taxe d'habitation les logements vacants depuis plus de 2 ans à 50% et expose les motifs conduisant à cette proposition :

- ✓ baisse de la population de la commune,
- ✓ forte demande de logements avec peu d'offres sur la commune,

- ✓ la commune investit dans l'entretien, la rénovation, l'amélioration et les mises aux normes des divers réseaux et équipements publics dont bénéficient les logements vacants.

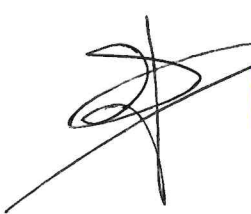
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** de fixer le taux de la **Taxe** sur la **Vacance** des **Locaux d'Habitation** à 50%.
- **CHARGE** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Suivent les signatures,

Pour copie conforme, les jour, mois et an susdits./.

A Pontvallain, le Maire, Xavier GAYAT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2026

202607D1049

Date de convocation :

29.06.2026

Date d'affichage :

10.07.2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 19
Présents : 17
Absent :
Absents excusés : 2
Votants : 17
Procuration : 1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217202431-20260703-202607D1049-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2026

L'an deux mille vingt-six, le trois juillet à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Xavier GAYAT, Maire.

Etaient présents : M. Xavier GAYAT, M^{mes} Sylvie LENÈGRE, Monique HANSEN, M. Loïc THÉRIAU, M^{me} Sylvie BRIDE, M. Laurent JAMIN, M^{mes} Mélanie LETESSIER, Amélie RONDEAU, Carole LEGROS, M. Guillaume GASNIER, M^{me} Sylvie MASSON, MM. Quentin FOUSSARD, Yann HOUDYER, Bertrand GRASSIN, Gilles LESÈVE, M. Nicolas HATTON (arrivée à 19h05), M^{me} Maryvonne RENAUDIN (arrivée à 19h15).

Absents :

Absents excusés : M. Clément DEGRÈVE-NAILLON, M^{me} Mégane LANDAIS qui donne procuration à M^{me} Amélie RONDEAU.

M. Loïc THERIAU a été élu secrétaire de séance.

Assistait également à la réunion, M^{me} Jessica TOUCHARD, Agent administratif 2^{ème} classe principal.

OBJET : CHOIX D'UN PRESTATAIRE POUR LA GESTION DU RESTAURANT SCOLAIRE :

Madame Amélie RONDEAU, Conseillère Municipale, expose les difficultés rencontrées dans l'organisation actuelle du service de restauration scolaire, notamment en matière de gestion des ressources humaines (recrutement, formation, remplacement des agents en cas d'absence) mais aussi sur le suivi des obligations EGalim ou encore sur la gestion des quantités distribuées aux enfants.

Elle rappelle aussi la volonté de la commune de maintenir une restauration de qualité avec des repas préparés sur place tout en assurant la continuité du service.

Considérant qu'une consultation a été menée auprès de trois prestataires spécialisés proposant une prestation globale comprenant :

- la mise à disposition d'un cuisinier ;
- la fourniture des denrées alimentaires ;
- la préparation des repas directement dans les cuisines du restaurant scolaire ;
- la gestion administrative liée à la restauration scolaire.

Les sociétés suivantes ont été consultées :

- ✓ API Restauration ;
- ✓ Restoria ;
- ✓ Restauval.

Après étude des différentes propositions, il ressort que l'offre présentée par **API Restauration** répond le mieux aux attentes de la commune, tant sur le plan de la qualité de la prestation que de son organisation.

Au cours des échanges, plusieurs Conseillers Municipaux ont toutefois exprimé des réserves quant à la mise en place de ce nouveau mode de fonctionnement. Ils ont souhaité que cette prestation fasse l'objet d'une période d'essai d'une année scolaire, assortie d'un bilan intermédiaire en milieu d'année afin d'évaluer la qualité du service rendu, la satisfaction des usagers, l'organisation du service et les éventuels ajustements à apporter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

✓ **DÉCIDE :**

- de retenir la société **API Restauration** comme prestataire pour la gestion du restaurant scolaire, selon les conditions de son offre ;
- de mettre en place cette prestation à titre d'expérimentation pour une durée d'un an renouvelable ;
- de réaliser un bilan d'étape en milieu d'année scolaire, présenté au Conseil Municipal, afin d'évaluer le fonctionnement du service et la satisfaction des différents acteurs ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Suivent les signatures,

Pour copie conforme, les jour, mois et an susdits./.

A Pontvallain, le Maire ~~Xavier~~ GAYAT.

The image shows a handwritten signature in blue ink to the left of a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DE PONTVALLAIN' around the top edge and '72510' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross, with a star above. The signature is a stylized, cursive 'X'.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2026

202607D1050

Date de convocation :

29.06.2026

Date d'affichage :

10.07.2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 19
Présents : 17
Absent :
Absents excusés : 2
Votants : 17
Procuration : 1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217202431-20260703-202607D1050-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2026

L'an deux mille vingt-six, le trois juillet à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Xavier GAYAT, Maire.

Etaient présents : M. Xavier GAYAT, M^{mes} Sylvie LENÈGRE, Monique HANSEN, M. Loïc THÉRIAU, M^{me} Sylvie BRIDE, M. Laurent JAMIN, M^{mes} Mélanie LETESSIER, Amélie RONDEAU, Carole LEGROS, M. Guillaume GASNIER, M^{me} Sylvie MASSON, MM. Quentin FOUSSARD, Yann HOUDYER, Bertrand GRASSIN, Gilles LESÈVE, M. Nicolas HATTON (arrivée à 19h05), M^{me} Maryvonne RENAUDIN (arrivée à 19h15).

Absents :

Absents excusés : M. Clément DEGRÈVE-NAILLON, M^{me} Mégane LANDAIS qui donne procuration à M^{me} Amélie RONDEAU.

M. Loïc THÉRIAU a été élu secrétaire de séance.

Assistait également à la réunion, M^{me} Jessica TOUCHARD, Agent administratif 2^{ème} classe principal.

OBJET : DEMANDE EN ADMISSION EN NON-VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES DE PRODUIT IRRÉCOUVRABLE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'état présenté par la Trésorerie de Montval-sur-Loir concernant l'admission en non-valeur et créances éteintes pour les montants suivants :

- Au compte 6541 « créances admises en non-valeur » : 25,90 €
- Au compte 6542 « créances éteintes » : 125,80 €

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- ✓ **Approuve** l'admission de ces créances au budget 2026.

Suivent les signatures,

Pour copie conforme, les jour, mois et an susdits./.

A Pontvallain, le Maire, Xavier GAYAT.

